

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 52

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Graveson - Création d'un terrain de futsal couvert et éclairé - Aide
exceptionnelle à l'investissement année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Graveson concernant la création d'un terrain de futsal.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le projet consiste à réaliser un terrain de futsal couvert par une structure bois, avec un revêtement synthétique et éclairé.

La réalisation de cet espace s'inscrit dans un programme plus vaste, baptisé « Horizon Bleu » que la commune a en programmation sur les terrains contigus aux équipements sportifs existants (stade de rugby, terrain d'honneur foot, terrain d'entraînement foot, terrain de basket plein air et skate park).

Le projet comprend, outre le terrain de futsal objet de la présente demande de subvention, la construction d'un complexe sportif couvert constitué de plusieurs salles de dimension moyenne, permettant la pratique de sports d'intérieur (dojo, salle de danse, espace de sport en salle...).

A ces équipements viendront s'adjoindre des locaux sanitaires et une salle de réunion ainsi que des vestiaires.

Il est à noter que les terrains devant servir d'assises à ces réalisations sont déjà propriété de la commune.

La commune souhaite bénéficier de l'opportunité offerte d'un cofinancement par la Fédération Française de Football (FFF) qui n'est valable que pour accompagner un événement exceptionnel tel que l'Euro 2016 et ne sera pas reconduit les années suivantes.

C'est pourquoi la commune voudrait pouvoir réaliser en 2016 la partie extérieure de l'opération, constituée par le terrain de futsal, dans l'attente de pouvoir finaliser l'ensemble de son dossier « Horizon Bleu ».

Le projet de construction du terrain de Futsal est estimé à 469.454 euros HT.

Le financement obtenu de la Fédération Française de Football (FFF) soit 120.000 € entraîne quasi de facto un financement complémentaire du Centre National pour le développement du Sport (CNDS) estimé à 70.418 €.

Le montant de la subvention départementale pourrait donc s'élever à 168.579 € sur une dépense subventionnable de 481.654 € HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Graveson, à titre exceptionnel, une subvention de 168.579 € sur une dépense subventionnable de 481.654 € HT, pour la création d'un terrain de futsal couvert et éclairé, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la commune de Graveson, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10.000.000 €	0€	168.579 €
OPERATION Détail nouvelle affectation - IB	201626005			
	204.71.204141	2.000.000 €	0€	
	204.71.204142	8.000.000 €	0€	168.579 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 1 ^{ère} Commission Permanente approuvant une affectation concernant cette autorisation de programme				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL